

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 avril 2023 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, André-Gilles CHATAGNAT

Présents : FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan, JACCAZ Yan, CHAUMONTET Denis, CHATAGNAT André-Gilles, MERLET Noémie, BLANDIN Aurélie.

Excusés : /

Non excusé : /

Mr Eric MANTILLERI été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Affectation de résultats 2022, budget principal et budget eau**
- **Vote du budget primitif budget principal 2023**
- **Vote du budget primitif budget eau 2023**
- **Vote des taxes locales 2023**
- **Subventions**
- **Indemnités gardiennage 2022**
- **Renouvellement du contrat de maintenance et de mises à jour Adressage CICL**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

Monsieur le Maire, André-Gilles CHATAGNAT ouvre la séance.

Le compte-rendu du 02 mars 2023 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- ajoute un point à l'ordre du jour avec l'aval des élus à savoir : « Tarifs location salle pour prestation yoga et gym douce ».

Arrivée de Mr SUBLET Gaétan à 20h26.

- **1. Affectation de résultats 2022, budget principal et budget eau**

Budget Principal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2022** comme suit :

Investissement recettes :

Article 001-ONA

Recettes d'investissement antérieur reporté 103 850.16 €

Report au 1068-ONA 243 174.01 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité**
(11 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 voix ABST)

Budget Eau :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2022** comme suit :

Investissement recettes :

Article 001-ONA

Recettes d'investissement antérieur reporté 109 065.61 €

Fonctionnement recettes :

Article 002-ONA

Excédent antérieur reporté 29 373.11 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité.**
(11 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 voix ABST)

- **2. Vote du budget primitif budget principal 2023**

Monsieur Jérémy PUZEL, conseiller municipal en charge des finances, présente le Budget Primitif 2023 sur le Budget principal :

Pour la section fonctionnement

Dépenses 812 370.22 €

Recettes 812 370.22 €

Pour la section investissement

Dépenses 1 771 765.57 €

Recettes 1 771 765.57 €

001 recettes d'investissement 103 850.16 €

1068 Autres réserves 243 174.01 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, passe au vote**

Accepte le budget primitif 2023 du Budget principal par 11 voix pour, 0 voix pour et 0 abstention.

- **3. Vote du budget primitif budget eau 2023**

Monsieur Romain Foex, Maire-Adjoint en charge de l'eau présente le Budget Primitif eau 2023 :

Pour la section fonctionnement

Dépenses 120 896.74 €

Recettes 120 896.74 €

002 Excédent antérieur reporté 29 373.11 €

Pour la section investissement

Dépenses 285 080.20 €

Recettes 285 080.20 €

001 Recettes investissement antérieur reporté 109 065.61 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, passe au vote

Accepte le budget primitif 2023 du Budget eau par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

• 4. Vote des taxes locales 2023

Monsieur Le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Sur proposition de Monsieur Le Maire de ne pas augmenter les taxes locales, le conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention de voter le taux des taxes directes locales de la commune en 2023, comme suit :

◆ Taxe foncière (bâtie)	25.87 %
◆ Taxe foncière (non bâtie)	65.30 %
◆ Taxe d'habitation	19.45 %

• 5. Subventions

Dossier prorogé.

• 6. Indemnités gardiennage 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer, comme chaque année, pour le paiement des indemnités de gardiennage de l'église communale, services rendus par Madame Nathalie PROENCA en 2022, résidente sur la commune.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en 2023 le taux de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a été revalorisé. Ainsi l'indemnité est de 496.09 € pour un gardien résidant dans la commune.

Il est décidé à l'unanimité de lui verser 50% de l'indemnité inchangée soit :

➤ **2023 : Circulaire du 8 mars 2023**

➤ **496.09 x 50% = 248.05 €**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- Donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour mandater cette dépense.
- **7. Renouvellement du contrat de maintenance et de mises à jour Adressage CICL**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la mise en place de la dénomination des voies, la commune a eu recours à la Sté CICL, spécialisée dans la cartographie informatique des collectivités locales, pour permettre d'intégrer les données graphiques et attributaires au sein d'un SIG (Système d'Information Géographique) et d'assister la commune à leur utilisation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du contrat de maintenance afin de garantir dans le temps la qualité des données et de maintenir à jour celles-ci annuellement. Il demande ainsi à l'ensemble des membres de prendre une décision du devis proposé dont il fait lecture :

- Coût de la maintenance annuelle et adressage 359,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,** le devis de contrat de maintenance de la Sté CICL pour la mise à jour des données et ressources SIG (ADR) – Norme BAL s'élevant à **359,00 € HT.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

8. Tarifs location salle pour prestation yoga et gym douce

Monsieur le Maire demande aux élus une réflexion pour valider les tarifs suivants afin de pouvoir facturer une prestation de yoga et de gym douce à une personne extérieure à la commune pour les habitants dans la petite salle communale Espérance de façon hebdomadaire à savoir :

- chaque lundi soir et mardi matin pour le cours de yoga
- chaque mercredi matin pour le cours de gym douce.

Monsieur Le Maire propose d'appliquer un tarif de location de salle adapté soit :

- 15 €/mois pour le cours de yoga
- 70 €/an pour la gym douce

Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité, décide avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- D'adapter un tarif spécial pour une vocation sportive et collective,
- Accepte les tarifs proposés,
- que le ménage est exclu du tarif (sol, wc, etc...) donc sera à la charge du locataire de la salle.

Ce tarif sera applicable dès l'effet exécutoire de la délibération.

9. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 07406523X0002 : M. RAVOIRE François pour la construction d'un garage de 50 m2 sur un terrain situé impasse sous la Ville à CHAUMONT (74270) - **REFUS du 28 mars 2023.**

PC 07406521X0006t01 : M et Mme BETTAS-REGALIN Guillaume et Marion pour le transfert d'un permis de construire situé 518 impasse du Malpas à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 21 mars 2023.**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406523X0006 : M REVILLON Jean-Marc pour changement de fenêtres à l'identique en bois + toit refait à l'identique au 96 ruelle du Pralet à CHAUMONT (74270) - **ACCORD avec prescriptions du 23 mars 2023**

DP 07406523X0003 : Mme SOLIGO Sophie et M TRIPONNEY Jérôme pour l'extension de la maison existante au 85 route de la Cascade à CHAUMONT (74270) - **ACCORD avec prescriptions du 21 mars 2023**

DP 07406523X0004 : M FOEX Romain pour réfection des avant-toits au 117 route de Loblaz à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 09 mars 2023**

10. Intercommunalité

- Commission environnement :

- Une réunion a eu lieu dernièrement à la communauté de communes axée sur le climat.

- **Ecole du Triolet :**

- Le projet des travaux d'extension de l'école avance et le dépôt du permis de construire devrait être fait au mois de juin 2023.

11. Divers

- **Orientations budgétaires**

- Un débat est effectué concernant tous les investissements à venir 2023 avec un choix de priorité des futurs projets.

- **Hébergement atypique**

- Une demande est faite par une personne pour installer son activité sur la commune en créant trois hébergements atypiques de moins de 20 m2 en bois.

Les élus souhaitent une intervention de cette personne pour avoir plus amples précisions sur ce projet avant de donner leurs avis.

Remplissage des piscines

- Les élus souhaitent que toute personne possédant une piscine et désirant la remplir fasse une demande en mairie au préalable afin de ne pas mettre en péril la ressource en eau de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé à 22H45 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 04 mai 2023

FOEX Romain,

SUBLET Gaétan

JACCAZ Yan

MERY Luc

PUZEL Jérémy

CHAUMONTET Denis

HONCZARUK Gérald

MANTILLERI Eric

CHATAGNAT André-Gilles

MERLET Noémie

BLANDIN Aurélie